



District de Maine et Loire de Football

Commission Départementale de Contrôle des Commissaires Au Terrain

PROCES VERBAL N° 35 – SAISON 2024/2025

Réunion du :	29/04/2025
Présidence :	Jean-Jacques CHOUTEAU
Présents :	Jean-Baptiste AUGEREAU, Albert COIFFARD, Alcides DA COSTA et Jack GASTINEAU.
Excusé :	

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délais prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. AUGEREAU Jean-Baptiste membre du club de St Melaine sur Aubance (533183) et club GJ St Melaine Juigné (564108) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ces clubs.

M. CHOUTEAU Jean-Jacques membre du club des Ponts de Cé As (522735) ne prend pas part au contrôle ses feuilles de match concernant ce club.

M. COIFFARD Albert membre du club de La Pommeraye Pomjeannais (545613) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

Mr DA COSTA Alcides membre du club de Murs Erigné (511715) ne prend pas part au contrôle des feuilles de match concernant ce club.

1. Règlements et amendes

ARTICLE 25 – ENCADREMENT DES EQUIPES – DISCIPLINE 1. *Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels. En cas de non-respect de l'obligation, le club encourt une amende :*

Se reporter à l'Annexe 5 des Règlements Généraux de la LFPL et aux dispositions particulières du District de Maine et Loire de l'annexe 2 des règlements Généraux de la FFF.

2. Approbation du PV

Le PV n° 34 du 22 avril 2025 est approuvé.

3. Contrôle des feuilles de match

➤ Période du 21 avril au 27 avril 2025

Le contrôle est effectué sur les points suivants :

- Présence d'un Commissaire au terrain (CAT ou responsable de plateau) sur les compétitions Seniors M et F, Vétérans à 11 et à 8, Jeunes à 11 G et F, Jeunes à 8 (U13 G/F et U15 F), Futsal et Coupe Amitié Loisirs.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit majeur.
- Obligation que le Commissaire au terrain soit licencié de la saison en cours (licencié Volontaire non admis)

☞ Les sanctions infligées aux clubs n'ayant pas respecté ces obligations seront indiquées dans l'annexe en page 4.

Les feuilles de matchs non parvenues lors du contrôle initial seront examinées lors de la réunion suivante.

Rappels :

➔ Le Commissaire au terrain ou responsable plateau ou sécurité ne peut occuper qu'une seule fonction.

➔ Le Commissaire au terrain doit être indiqué obligatoirement dans la case « Délégué Principal » et non dans les cases « Responsable sécurité ou Délégué accompagnateur ou Directeur sécurité ». La case « Responsable sécurité » est seulement remplie pour les matchs de Futsal.

➔ Le Responsable plateau concernant la catégorie Jeunes Foot à 8 (U13 G/F et U15 F) doit être indiqué dans la case « Délégué Principal ».

5. Sanctions financières

Commissaire au terrain ou responsable de plateau :

- **Noté dans la case « Délégué Principal »** : Pas de sanction financière.
- **Noté dans la case « Autres officiels »** : Sanction financière. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- **Aucun nom porté** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec numéro de licence erronée involontairement, mais bien licencié** : Pas de sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec faux numéro de licence** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain mineur** : Sanction financière.
- **Commissaire au terrain avec une licence « Dirigeant Volontaire »** : Sanction financière.
- **Plateaux U13 G/F et U15 F** : Si 2 matchs en même temps sur le même terrain, mettre un seul nom de Commissaire au terrain pour les 2 matchs.
- **Forfait** : Si une feuille de match est établie, elle doit être remplie entièrement, y compris le Commissaire au terrain. Les éventuels courriers de clubs seront examinés.
- La Commission statuera sur les cas éventuels non répertoriés ci-dessus.

6. Divers

La Commission rappelle qu'elle ne répond qu'aux demandes des clubs transmises par la messagerie officielle.

- Mail du GF Gesté-Tillières, "Les Etoiles Bleues" : le président a répondu.
- Mail d'Angers Sca : le président a répondu.
- Mail de Trélazé Eglantine : le président a répondu.

Prochaine réunion : 6 mai 2025 à 10h00

Le Président	Le Secrétaire de séance
Jean-Jacques CHOUTEAU	COIFFARD Albert

Absence de Commissaire au Terrain

SAISON 2024-2025 - semaine du 21 au 27 avril 2025

Date rencontre	Equipe recevante	Equipe visiteuse	N° rencontre	Compétition	Groupe	Club recevant	Montant amende
27-avr-25	Martigné Es Layon 1	Tiercé Cheffes As 2	28586780	Seniors M D2	B	Martigné Es Layon 1	50 €
27-avr-25	Somloiryernay Cp 2	Juigné Fc Louet 1	28587540	Seniors M D3	D	Somloiryernay Cp 2	50 €
27-avr-25	Thouarcé FC Layon 2	Le Puy Vaudelnay Es 2	28587806	Seniors M D4	A	Thouarcé FC Layon 2	50 €
27-avr-25	Neuillé Intrépide 1	Allonnes Brain Uf 2	28765045	Seniors M D4	B	Neuillé Intrépide 1	50 €
27-avr-25	Saumur Bayayrd As 2	Mazé Us 2	28765046	Seniors M D4	B	Saumur Bayayrd As 2	50 €
27-avr-25	Le Fuilet Chaussaire 3	St Germain Val de Moine 3	29604862	Seniors M D5	I	Le Fuilet Chaussaire 3	50 €
25-avr-25	Angers Doutre Sc 1	ST Barthélémy Foot 1	53263220	Critérium Futsal	A	Angers Doutre Sc 1	50 €
27-avr-25	Beaucouzé Sc 36	Brissac Aubance 36	28874180	Vétéran D1	A	Beaucouzé Sc	50 €
27-avr-25	Angers Copains 36	Angers Ndc 36	28874182	Vétéran D1	A	Angers Copains	50 €
27-avr-25	La Pommeraye Pomj 36	Angers Hsa 36	28874621	Vétéran D2	A	La Pommeraye Pomj	50 €
27-avr-25	Angers Belle Beille 36	Tiercé Cheffes As 37	28875214	Vétéran D4	B	Angers Belle Beille	50 €
26-avr-25	St Georges Trem Fc 2	Montreuil - Bellay Ua 1	30113652	U17 G D3	A	St Georges Trem Fc	50 €
26-avr-25	Tiercé Cheffes As 3	Gj Etriché Durtal 1	30115747	U17 G D3	C	Tiercé Cheffes As	50 €
26-avr-25	Montilliers Es 1	St Georges Trem Fc 1	30109002	U15 D1	C	Montilliers Es	50 €
26-avr-25	Le Puy Vaudelnay Es 1	Coron Ostvc 1	30109762	U15 D2	A	Le Puy Vaudelnay Es	50 €
26-avr-25	Montreuil Juigné Bf 2	Angers Vaillante Fc 3	30111986	U15 G D3	E	Montreuil Juigné	50 €
26-avr-25	Valanjou As 1	Montilliers Es 1	30080659	U13 G D5	F	Valanjou As 1	50 €
26-avr-25	Valanjou As 2	Brissac Es Aubance 2	30080734	U13 G D2	I		
26-avr-25	Angers Croix Blanche 1	Angers Sca 2	30080719	U13 G D5	G	Angers Croix Blanche	50 €
26-avr-25	Angers Croix Blanche 2	Chalonnès Chaudes 3	30081000	U13 G D2	N		
26-avr-25	St Germain Val de Moine 2	Puy-Maz-Tess Us 2	30081150	U13 G D1	G	St Germain Val de Moine 2	50 €
26-avr-25	Candé Soccl 2	Becon Villem St Augu 2	30080513	U13 G D2	B	Candé Soccl 2	50 €
26-avr-25	Gj Morannes-St Den 1	Villeveque Soucelles 2	30080528	U13 G D2	C	Gj Morannes-St Den 1	50 €
26-avr-25	Longué Ac 2	Vernoil Vernantes 2	30080316	U13 G D3	F	Longué Ac 2	50 €
26-avr-25	Ambillou Asvr 2	Doué la Fontaine Rc 3	30080340	U13 G D3	G	Ambillou Asvr 2	50 €
26-avr-25	La Pommeraye Pomj 4	St Pierre Montrevault As 3	30080422	U13 G D3	L	La Pommeraye Pomj 4	50 €
26-avr-25	Puy-Maz-Tess Us 4	Christopheseginière 3	300114275	U13 G D3	M	Puy-Maz-Tess Us 4	50 €
26-avr-25	E/ Club3I Thouarcé Fc Layon 1	Varennes Villebémier 1	30081029	U13 F D1	B	E/ Club3I Thouarcé Fc Layon 1	50 €
26-avr-25	E/ Ste Gemmes-Marans 1	Montreuil-Juigné Bf 1	30081259	U13 F D2	B	E/ Ste Gemmes-Marans 1	50 €
26-avr-25	E/Cfc 2020 Frat M 1	E/ Boumeuf Ocm 1	30081289	U13 F D2	D	E/Cfc 2020 Frat M 1	50 €